

**Comité syndical****Réunion du 23 janvier 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART, Landry RONDEAU – Communauté de communes du pays de Chantonnay : Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI - Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Jean-François FRUCHET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN - Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Jacky DALLEY, Jean-Luc GAUTRON, Christelle GRÉAU suppléante, Eric SALAÜN, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Bérangère SOULARD – Terres de Montaigu : Anthony BONNET,

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Franck GAUTHIER, Christophe HOGARD *pouvoir à Jacky DALLEY*, Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Caroline GILBERT – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Marcel BROSSET *pouvoir à Guillaume JEAN*, Eric COUDERC – Communauté de communes du Pays de Chantonnay : Christian BOISSINOT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Jacky DALLEY

En exercice : 38
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 20

N° 011-25 – Contrat d'assurance des risques statutaires : habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Considérant que le Syndicat Mixte a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Vendée peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques,

Considérant que l'établissement adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Considérant que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée est habilité à souscrire pour le compte de l'établissement, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Considérant que ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

1. Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Décès,
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS),
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

2. Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles,
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à l'établissement, une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2026,**
- **Régime du contrat : Capitalisation.**

Considérant que le Président propose ainsi à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer l'établissement public dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que l'établissement sera à nouveau consulté, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Considérant qu'il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, les conditions obtenues ne convenaient pas à l'établissement, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code des assurances,
Vu le Code de la commande publique,
Vu l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **De donner habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de l'établissement, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 11 février 2025

Le Président,
Guillaume JEAN



Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Président du Syndicat mixte
du Pays du bocage Vendéen

**Comité syndical****Réunion du 23 janvier 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART, Landry RONDEAU – Communauté de communes du pays de Chantonay : Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI - Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Jean-François FRUCHET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN - Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Jacky DALLET, Jean-Luc GAUTRON, Christelle GRÉAU suppléante, Eric SALAÜN, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Bérangère SOULARD – Terres de Montaigu : Anthony BONNET,

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Franck GAUTHIER, Christophe HOGARD *pouvoir à Jacky DALLET*, Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Caroline GILBERT – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Marcel BROSSET *pouvoir à Guillaume JEAN*, Eric COUDERC – Communauté de communes du Pays de Chantonay : Christian BOISSINOT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Jacky DALLET

En exercice : 38
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 20

N° 001-24 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 27 novembre 2024

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion en séance publique du 27 novembre 2024.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du comité syndical du 27 novembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 11 février 2025

Le Président,
Guillaume JEAN



Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Président du Syndicat mixte
du Pays du bocage Vendéen

**Comité syndical****Réunion du 23 janvier 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART, Landry RONDEAU – Communauté de communes du pays de Chantonay : Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI - Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Jean-François FRUCHET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN - Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Jacky DALLET, Jean-Luc GAUTRON, Christelle GRÉAU suppléante, Eric SALAÜN, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Bérangère SOULARD – Terres de Montaigu : Anthony BONNET,

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Franck GAUTHIER, Christophe HOGARD *pouvoir à Jacky DALLET*, Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Caroline GILBERT – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Marcel BROSSET *pouvoir à Guillaume JEAN*, Eric COUDERC – Communauté de communes du Pays de Chantonay : Christian BOISSINOT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Jacky DALLET

En exercice : 38
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 20

N° 002-25 – SCOT, modification simplifiée n° 1

Considérant que la loi Climat et résilience du 22 août 2021 fixe l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (dit « objectif ZAN ») en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031.

Considérant que cette loi a été complétée par la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, ainsi que par plusieurs décrets.

Considérant le 5° du IV de l'article 194 alinéa 3 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 qui prévoit que « par dérogation aux articles L.143-29 à L.143-36 et aux articles L.153-31 à L.153-44 du code de l'urbanisme, les évolutions du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme » visant à assurer l'intégration des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, puissent être effectuées selon la procédure de modification simplifiée prévue aux articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme.

Considérant que l'objectif est d'initier une procédure de modification simplifiée en 2025 afin de répondre à l'échéance du 22 février 2027, date à laquelle le SCOT doit fixer l'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols à l'échelle de son territoire.

Considérant qu'en application de l'article L.143-33 du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme avant sa mise à disposition du public.

Considérant le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations conformément à l'article L.143-38 du code de l'urbanisme ;

Considérant que le projet de modification simplifiée est soumis à la procédure de la MRAe des PAYS DE LA LOIRE pour savoir si le projet doit être soumis ou non à une évaluation environnementale.

Considérant que le SCoT du PAYS DU BOCAGE VENDÉEN a été approuvé le 29 mars 2017 et évalué en 2023.

Considérant que par délibération du 6 mars 2023, les élus ont décidé de maintenir les objectifs fixés, n'appelant donc pas l'engagement d'une révision du SCoT à court terme, tenant compte des éléments suivants :

- La période d'analyse n'est pas significative en ce qu'elle est soit antérieure à l'approbation des documents d'urbanisme locaux donc ne résultant pas de l'application stricte du SCoT, soit correspondant à la période de crise sanitaire ayant eu des effets non négligeables sur le marché immobilier et le développement économique.
- Le SCoT a été élaboré avec une vision à 15 ans. Considérant que son application n'est pas linéaire et qu'elle nécessite une mise en œuvre progressive, il ne s'agit donc pas d'un résultat brut après 6 ans mais bien d'une analyse sur sa trajectoire d'application.

Considérant que la modification simplifiée permettra de répondre aux objectifs fixés par la loi climat et résilience et la projection d'une révision sur le long terme permettra de s'adapter aux évolutions législatives. Cette méthodologie confèrera ainsi au SCoT une évolution rationnelle en conformité avec la réglementation.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.143-33, L.143-37 à L.143-39 ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience » et notamment son article 194 IV 5° ;

Vu la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu la délibération n°004_2023 du Comité syndical du PAYS DU BOCAGE VENDÉEN du 6 mars 2023 approuvant l'analyse des résultats de l'évaluation du SCoT et son maintien en vigueur.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'APPROUVER le lancement de la procédure de modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de PAYS DU BOCAGE VENDÉEN en application des articles L.143-37 à L.143-39 du code de l'urbanisme et de l'article 194, IV, 5° de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 11 février 2025

Le Président,
Guillaume JEAN



Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Président du Syndicat mixte
du Pays du bocage Vendéen

**Comité syndical****Réunion du 23 janvier 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART, Landry RONDEAU – Communauté de communes du pays de Chantonnay : Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI - Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Jean-François FRUCHET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN - Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Jacky DALLET, Jean-Luc GAUTRON, Christelle GRÉAU suppléante, Eric SALAÜN, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Bérangère SOULARD – Terres de Montaigu : Anthony BONNET,

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Franck GAUTHIER, Christophe HOGARD *pouvoir à Jacky DALLET*, Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Caroline GILBERT – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Marcel BROSSET *pouvoir à Guillaume JEAN*, Eric COUDERC – Communauté de communes du Pays de Chantonnay : Christian BOISSINOT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Jacky DALLET

En exercice : 38
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 20

N° 003-25 – Compte de gestion 2024

Considérant que le compte de gestion 2024 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2024 exécutées par le comptable public du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen.

Considérant la clôture de l'exercice 2024, le compte de gestion du budget fait apparaître un résultat global excédentaire de 238 268,76 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 140 800,94 € et pour la section d'investissement par un excédent de 97 467 ,82 €.

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De déclarer que le compte de gestion du budget dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Vice-président, à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 11 février 2025

Le Président,
Guillaume JEAN



Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Président du Syndicat mixte
du Pays du bocage Vendéen

**Comité syndical****Réunion du 23 janvier 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART, Landry RONDEAU – Communauté de communes du pays de Chantonay : Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI - Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Jean-François FRUCHET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN - Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Jacky DALLET, Jean-Luc GAUTRON, Christelle GRÉAU suppléante, Eric SALAÜN, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Bérangère SOULARD – Terres de Montaigu : Anthony BONNET,

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Franck GAUTHIER, Christophe HOGARD *pouvoir à Jacky DALLET*, Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Caroline GILBERT – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Marcel BROSSET *pouvoir à Guillaume JEAN*, Eric COUDERC – Communauté de communes du Pays de Chantonay : Christian BOISSINOT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Jacky DALLET

En exercice : 38
Présents : 20
Votants : 20
Quorum : 20

N° 004-25 – Compte administratif 2024

Monsieur Jean quitte la salle.

Considérant que le compte administratif soumis au Comité syndical résume les opérations comptables émises par le Président du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen en tant qu'ordonnateur.

Considérant la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif fait apparaître un résultat global excédentaire de 238 268,76 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un résultat excédentaire de 140 800,94€ et pour la section d'investissement par un excédent de 97 467,82 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	392 980,15 €	426 027,52 €	81 490,54 €	75 340,35 €
Résultat de l'exercice	33 047,37 €			-6 150,19 €
Résultats reportés		107 753,57 €		103 618,01 €
TOTAUX CUMULES	392 980,15 €	533 781,09 €	81 490,54 €	178 958,36 €
Résultat de clôture		140 800,94 €		97 467,82 €

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 11 février 2025

Le Président,
Guillaume JEAN



Signé électroniquement par :
Guillaume JEAN
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Président du Syndicat mixte
du Pays du bocage Vendéen

**Comité syndical****Réunion du 23 janvier 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART, Landry RONDEAU – Communauté de communes du pays de Chantonay : Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI - Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Jean-François FRUCHET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN - Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Jacky DALLET, Jean-Luc GAUTRON, Christelle GRÉAU suppléante, Eric SALAÜN, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Bérangère SOULARD – Terres de Montaigu : Anthony BONNET,

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Franck GAUTHIER, Christophe HOGARD *pouvoir à Jacky DALLET*, Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Caroline GILBERT – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Marcel BROSSET *pouvoir à Guillaume JEAN*, Eric COUDERC – Communauté de communes du Pays de Chantonay : Christian BOISSINOT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Jacky DALLET

En exercice : 38
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 20

N° 005-25 – Affectation des résultats 2024

Considérant les votes des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2024 et constatant qu'il présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 140 800,94 €, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	33 047,37 €
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	107 753,57 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	140 800,94 €
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	97 467,82 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
RAR dépenses	0,00 €
RAR recettes	0,00 €
Excédent de financement F (= D+E)	97 467,82 €
AFFECTATION = C	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H - Report en fonctionnement R 002	140 800,94 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessus.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 11 février 2025

Le Président,
Guillaume JEAN

Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Président du Syndicat mixte
du Pays du Bocage Vendéen

**Comité syndical****Réunion du 23 janvier 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART, Landry RONDEAU – Communauté de communes du pays de Chantonay : Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI - Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Jean-François FRUCHET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN - Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Jacky DALLET, Jean-Luc GAUTRON, Christelle GRÉAU suppléante, Eric SALAÜN, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Bérangère SOULARD – Terres de Montaigu : Anthony BONNET,

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Franck GAUTHIER, Christophe HOGARD *pouvoir à Jacky DALLET*, Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Caroline GILBERT – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Marcel BROSSET *pouvoir à Guillaume JEAN*, Eric COUDERC – Communauté de communes du Pays de Chantonay : Christian BOISSINOT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Jacky DALLET

En exercice : 38
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 20

N° 006-25 – Adoption budget primitif 2025

Considérant qu'à la suite du débat d'orientations budgétaires du 27 novembre 2024, il est proposé aux membres du Comité syndical d'adopter le budget primitif pour l'année 2025.

1) Section de fonctionnement

BUDGET consolidé							
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement				Recettes prévisionnelles de fonctionnement			
Intitulé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Intitulé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Charges à caractère général (011)	142 100,00 €	120 618,16 €	144 000,00 €	Atténuation de charges	0,00 €	958,00 €	0,00 €
Achats et variations de stocks (60)	2 100,00 €	696,92 €	3 000,00 €	Produit des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Services extérieurs (61)	46 000,00 €	39 092,19 €	46 000,00 €	Dotations et participations	352 500,00 €	373 318,99 €	327 500,00 €
Autres services extérieurs (62)	94 000,00 €	80 829,05 €	95 000,00 €	Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges de personnel (012)	219 000,00 €	196 759,16 €	205 000,00 €	Département	34 500,00 €	34 263,00 €	34 500,00 €
Subventions versées (65)	1 650,00 €	1 246,66 €	1 700,00 €	Région	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges financières (LT) (66)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Structures adhérentes	286 000,00 €	286 000,00 €	278 000,00 €
Dépenses exceptionnelles (67)	500,00 €	0,00 €	500,00 €	Autres subventions	32 000,00 €	53 055,99 €	15 000,00 €
Dépenses imprévues (022)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits de gestion courante	7 000,00 €	12 521,89 €	7 000,00 €
				Produits exceptionnels	1 464,28 €	1 171,64 €	1 773,52 €
Total dépenses réelles	363 250,00 €	318 623,98 €	351 200,00 €	Total recettes réelles	360 964,28 €	387 970,52 €	336 273,52 €
Total dépenses d'ordre	146 467,85 €	74 356,17 €	166 874,46 €	Total recettes d'ordre	41 000,00 €	38 057,00 €	41 000,00 €
				Excédent n-1	107 753,57 €	0,00 €	140 800,94 €
TOTAL DEPENSES FCT:	509 717,85 €	392 980,15 €	518 074,46 €	TOTAL RECETTES FCT:	509 717,85 €	426 027,52 €	518 074,46 €

2) Section d'investissement

BUDGET SYNDICAT consolidé							
Dépenses prévisionnelles d'investissement				Recettes prévisionnelles d'investissement			
Intitulé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Intitulé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Charges immobilisées	204 085,86 €	42 257,52 €	218 342,28 €	FCTVA	0,00 €	984,18 €	0,00 €
Frais d'études	43 426,65 €	0,00 €	92 146,06 €				
Subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
Concession et Droits similaires	160 659,21 €	42 257,52 €	126 196,22 €	Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles	5 000,00 €	1 176,02 €	5 000,00 €	Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel informatique	0,00 €	1 176,02 €	5 000,00 €	Région	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mobilier	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Département	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues				Structures adhérentes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Autres subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles	209 085,86 €	43 433,54 €	223 342,28 €	Total recettes réelles	0,00 €	984,18 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre	41 000,00 €	38 057,00 €	41 000,00 €	Total recettes d'ordre	146 467,85 €	74 356,17 €	166 874,46 €
				Excédent n-1	103 618,01 €		97 467,82 €
TOTAL DEPENSES INV:	250 085,86 €	81 490,54 €	264 342,28 €	TOTAL RECETTES INV :	250 085,86 €	75 340,35 €	264 342,28 €

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif 2025.

Décision du Comité Syndical

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 11 février 2025

Le Président,
Guillaume JEAN



Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Président du Syndicat mixte
du Pays du bocage Vendéen

**Comité syndical****Réunion du 23 janvier 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART, Landry RONDEAU – Communauté de communes du pays de Chantonay : Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI - Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Jean-François FRUCHET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN - Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Jacky DALLET, Jean-Luc GAUTRON, Christelle GRÉAU suppléante, Eric SALAÜN, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Bérangère SOULARD – Terres de Montaigu : Anthony BONNET,

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Franck GAUTHIER, Christophe HOGARD *pouvoir à Jacky DALLET*, Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Caroline GILBERT – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Marcel BROSSET *pouvoir à Guillaume JEAN*, Eric COUDERC – Communauté de communes du Pays de Chantonay : Christian BOISSINOT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Jacky DALLET

En exercice : 38

Présents : 20

Votants : 22

Quorum : 20

N° 007-25 – Participations financières 2025

Consécutivement à l'adoption du budget primitif 2025, il est proposé de voter les participations financières des collectivités publiques locales adhérentes au titre des actions dont la réalisation est prévue au cours de l'année 2025.

Considérant que les participations pour le financement du pôle touristique sont réparties en tenant compte de deux critères :

- La population du DGF de l'année N-1 pour 60%
- Le nombre de lits de l'année N-2 pour 40%

Considérant que les participations des EPCI pour le financement du SCOT et du LEADER sont réparties suivant la population DGF de l'année N-1.

SYNTHESE DES PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Structures	Participations 2025				Rappel des participations 2024
	Pôle	SCOT	Leader	Total	
Pays de Chantonay	25 435 €	6 367 €	1 921 €	33 723 €	35 821 €
Pays des Herbiers	52 947 €	8 301 €	2 503 €	63 751 €	65 198 €
Terres de Montaigu	45 251 €	13 528 €		58 779 €	61 112 €
Pays de Mortagne	37 318 €	7 702 €	2 323 €	47 343 €	46 053 €
Pays St-Fulgent - Les Essarts	26 706 €	7 734 €	2 333 €	36 773 €	38 700 €
Pays de Pouzauges	29 343 €	6 367 €	1 921 €	37 631 €	39 116 €
	217 000 €	50 000 €	11 000 €	278 000 €	286 000 €

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, valide les participations financières des Communautés de communes adhérentes au titre de l'année 2025, comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 11 février 2025

Le Président,
Guillaume JEAN



Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Président du Syndicat mixte
du Pays du bocage Vendéen

**Comité syndical****Réunion du 23 janvier 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART, Landry RONDEAU – Communauté de communes du pays de Chantonnay : Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI - Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Jean-François FRUCHET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN - Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Jacky DALLET, Jean-Luc GAUTRON, Christelle GRÉAU suppléante, Eric SALAÜN, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Bérangère SOULARD – Terres de Montaigu : Anthony BONNET,

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Franck GAUTHIER, Christophe HOGARD *pouvoir à Jacky DALLET*, Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Caroline GILBERT – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Marcel BROSSET *pouvoir à Guillaume JEAN*, Eric COUDERC – Communauté de communes du Pays de Chantonnay : Christian BOISSINOT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Jacky DALLET

En exercice : 38
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 20

N° 008-25 – Cotisation 2025 des sites touristiques, activités de loisirs et famille

Considérant qu'une cotisation annuelle est demandée aux sites touristiques, activités de loisirs et famille qui souhaitent adhérer au réseau et participer aux opérations de promotion spécifiques.

Considérant que tous les tarifs mentionnés sont nets de taxes et trois types de cotisation sont proposés :

1. ADHESION AU RESEAU DES SITES TOURISTIQUES ET ACTIVITES DE LOISIRS ET FAMILLE

Considérant que la première cotisation est calculée en fonction du nombre de visiteurs : 50 € pour la première tranche à moins de 10 000 visiteurs puis 100 € par tranche de 10 000 visiteurs. Nouvelle période de comptage pour prendre en compte les vacances de février, de la Toussaint et de Noël : du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente.

Considérant qu'elle donne accès au réseau des *sites touristiques, activités de loisirs et famille* et bénéficient ainsi des services et outils proposés par le pôle touristique :

- Editions papier (magazine, pass touristique, livret du Club des Intrépides),
- Site Internet vendeebocage.fr, applications numériques, pass touristique numérique
- Base de données régionale mutualisée (appartenance au réseau e-SPRIT),
- Participation et/ou représentativité aux salons, opérations de promotion (ex : Vendée Globe, campagne d'affichage, ...),
- Participation aux Rencontres du Tourisme organisées par le Pôle Touristique,
- Participation au programme de formation et d'ateliers du Pôle Touristique,
- Outils de promotion (totem, flags, ...).

Détail de la cotisation :

- | | |
|----------------------------------|-------|
| - jusqu'à 10 000 visiteurs : | 50 € |
| - de 10 001 à 20 000 visiteurs : | 150 € |
| - de 20 001 à 30 000 visiteurs : | 250 € |

- de 30 001 à 40 000 visiteurs : 350 €
- de 40 001 à 50 000 visiteurs : 450 €
- au-delà de 50 000 visiteurs : 550 €

2. PASS TOURISTIQUE

Considérant qu'un tarif forfaitaire est appliqué pour toute insertion dans le pass touristique : 50 € / site. Pour intégrer le support de promotion, le *site touristique, activité de loisirs et famille* doit répondre aux critères de la charte d'engagement.

3. PROMOTION DES ACTIVITES FAMILLES

Considérant qu'un tarif forfaitaire est appliqué pour toute animation enfants proposée dans le cadre de la promotion des animations famille du club des intrépides : 50 € / site. Pour intégrer le support de promotion, le *site touristique, activité de loisirs et famille* doit répondre aux critères de la charte d'engagement.

4. PARTENARIAT PUY DU FOU

Considérant que pour le Puy du Fou, le montant de la cotisation annuelle est forfaitaire et s'élève à 2 000 € (encarts dans tous les guides et tous les supports).

Contenu du partenariat avec le Puy du Fou :

- Qualification d'une liste d'offres en hébergement chambre d'hôtes en vue de la commercialisation sur leur centrale de réservation,
- Organisation de l'éductour Puy du Fou pour les hébergeurs du territoire,
- Mise en place d'une enquête à destination des hébergeurs pour connaître la satisfaction vis-à-vis du taux de remplissage des hébergements : avant-saison, saison, arrière-saison,
- Transfert de certaines demandes de la part du Puy du Fou concernant des hébergements de groupe,
- Mise en place d'un lien Internet vers le site Internet de Vendée Bocage dans la rubrique « Hébergements Scolaires » du site Internet du Puy du Fou.

Considérant les conditions d'intégration dans le réseau des sites touristiques et outils de promotion :

- Proposer une activité correspondant aux besoins de l'outil de promotion dans lequel ils souhaitent être intégrés (pass touristique, club des intrépides),
- Respecter les critères d'intégration de la charte d'engagement,
- Avoir été visités par au moins deux membres du groupe de travail *Sites touristiques, activités de loisirs et famille*, au plus tard deux semaines avant le début des travaux de réalisation des supports de promotion.

Cotisation des sites touristiques au titre de l'année 2025 :

Sites Touristiques et activités de loisirs et famille partenaires	Adhésion 2025		
	Adhérent réseau	Adhérent pass touristique	Adhérent activités Famille
1- Partenariat Puy du Fou			
Le Puy du Fou	Oui	Non	Non
2- Adhérents pass + filière famille			
Le Château des Essarts	Oui	Oui	Oui
Le Labyrinthe en Vendée Vallée	Oui	Oui	Oui
Le Refuge de Grasla	Oui	Oui	Oui
Le Château de Saint Mesmin	Oui	Oui	Oui
La Maison de la Rivière	Oui	Oui	Oui
Le Logis de la Chabotterie	Oui	Oui	Oui
Le Chemin de Fer de la Vendée	Oui	Oui	Oui
Tépacap Vendée	Oui	Oui	Oui
Le Château de Tiffauges	Oui	Oui	Oui
Espace Gaston Chaissac	Oui	Oui	Oui
LUDyLAB	Oui	Oui	Oui
Château de Sigournais	Oui	Oui	Oui
Gardez le Secret	Oui	Oui	Oui
Loisirs et activités à Touchegray	Oui	Oui	Oui
Le Manoir des Sciences	Oui	Oui	Oui
La Savonnerie des Collines	Oui	Oui	Oui
Au Fil de la Boulogne	Oui	Oui	Oui

3- Adhérents pass uniquement			
EcoMobile Loisirs	Oui	Oui	Non
Le Musée du Mange Cailloux	Oui	Oui	Non
Cabaret la Belle Entrée	Oui	Oui	Non
Echappe-toi si tu peux	Oui	Oui	Non
Le Prieuré de Grammont	Oui	Oui	Non

4- Adhérents filière famille uniquement			
Enquête à Pouzauges	Oui	Non	Oui
La quête de l'arbre d'or – Les Herbiers	Oui	Non	Oui
Enquête autour de la digue, Montaigu	Oui	Non	Oui
La Cité des Oiseaux	Oui	Non	Oui
Vendée Vitrail	Oui	Non	Oui

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider la modification de la période de comptage du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- De valider les cotisations et les tarifs susvisés au titre de l'année 2025,
- D'autoriser le Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer toutes les pièces du dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 11 février 2025



Le Président,
Guillaume JEAN

Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Président du Syndicat mixte
du Pays du bocage Vendéen

**Comité syndical****Réunion du 23 janvier 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Patrick MANDIN, Roselyne PHLIPART, Landry RONDEAU – Communauté de communes du pays de Chantonnay : Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI - Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Jean-François FRUCHET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN - Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Jacky DALLEY, Jean-Luc GAUTRON, Christelle GRÉAU suppléante, Eric SALAÜN, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Bérangère SOULARD – Terres de Montaigu : Anthony BONNET,

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Franck GAUTHIER, Christophe HOGARD *pouvoir à Jacky DALLEY*, Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Caroline GILBERT – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Marcel BROSSET *pouvoir à Guillaume JEAN*, Eric COUDERC – Communauté de communes du Pays de Chantonnay : Christian BOISSINOT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Jacky DALLEY

En exercice : 38
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 20

N° 009-25 – Tourisme, programme d'actions 2025 demande de subvention au Conseil départemental de la Vendée

Considérant que le programme d'actions 2025 du pôle touristique a été validé lors du Comité syndical du mercredi 27 novembre 2024.

Considérant que les axes stratégiques s'appuient sur le nouveau programme d'actions du schéma départemental de développement touristique de la Vendée 2022-2028, qui se décline autour de 3 axes :

- L'attractivité
- La compétitivité
- La durabilité

Considérant qu'il est proposé de demander une subvention au département de la Vendée pour sa participation à la réalisation des actions de développement et d'animation du pôle touristique articulées autour de 4 chapitres.

CHAPITRE 1 : ANIMER ET ACCOMPAGNER LES RÉSEAUX DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

- Fiche 1.1 : Animer les réseaux des professionnels du tourisme en organisant des événements annuels.
- Fiche 1.2 : Animer le réseau des 6 offices de tourisme et déployer des outils communs
- Fiche 1.3 : Animer le réseau des sites touristiques et activités de loisirs
- Fiche 1.4 : Animer le réseau des hébergeurs dans la qualification et la promotion commerciale de leur offre
- Fiche 1.5 : Animer les partenariats : Puy du Fou®, Vendée Expansion et Solutions&Co

CHAPITRE 2 : DÉVELOPPER LA PROMOTION ET LA COMMUNICATION DE L'OFFRE

- Fiche 2.1 : Les éditions
- Fiche 2.2 : Le site internet et les réseaux sociaux
- Fiche 2.3 : Les outils numériques : appli, bornes
- Fiche 2.4 : Les reportages photos/vidéos

CHAPITRE 3 : PROPOSER UNE STRATÉGIE D'OFFRE ET ACCOMPAGER LES FILIÈRES VERS LA QUALITÉ ET LE DURABLE

- Fiche 3.1 : Animer les filières rando, vélo et tourisme durable
- Fiche 3.2 : Assurer la promotion de l'offre via un dossier et des accueils presse

CHAPITRE 4 : OBSERVATOIRE ET PROSPECTIVE – Evaluer l'action et mesurer la performance

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental de la Vendée un concours financier pour la réalisation du programme d'actions précitées au titre de l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement Madame la 1^{ère} Vice-Présidente, à signer les conventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 11 février 2025

Le Président,
Guillaume JEAN



Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Président du Syndicat mixte
du Pays du bocage Vendéen

**Comité syndical****Réunion du 23 janvier 2025****Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Pays du Bocage Vendéen, dûment convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume JEAN.

Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2025

Présents : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Patrick MANDIN, Roselyne PHILIPART, Landry RONDEAU – Communauté de communes du pays de Chantonnay : Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Yannick SOULARD, Valérie TONARELLI - Communauté de communes du Pays de Mortagne : Alain BROCHOIRE, Jean-François FRUCHET, Guy GIRARD, Guillaume JEAN - Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Philippe BÉLY, Jacky DALLEY, Jean-Luc GAUTRON, Christelle GRÉAU suppléante, Eric SALAÜN, Jean-François YOU – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Lionel GAZEAU, Bérangère SOULARD – Terres de Montaigu : Anthony BONNET,

Excusés : Communauté de communes du Pays des Herbiers : Véronique BESSE, Franck GAUTHIER, Christophe HOGARD *pouvoir à Jacky DALLEY*, Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts : Caroline GILBERT – Communauté de communes du Pays de Pouzauges : Alexandra BITEAU, Jean-Claude MARCHAND, Anne ROY – Communauté de communes du Pays de Mortagne : Marcel BROSSET *pouvoir à Guillaume JEAN*, Eric COUDERC – Communauté de communes du Pays de Chantonnay : Christian BOISSINOT, Dominique PAILLAT – Terres de Montaigu : Cécile BARREAU, Antoine CHEREAU, Bernard DABRETEAU, Damien GRASSET, Eric HERVOUET, Florent LIMOUZIN, Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Jacky DALLEY

En exercice : 38
Présents : 20
Votants : 22
Quorum : 20

N° 010-25 – Aide au classement des hébergements touristiques

Considérant que depuis 2011, le Comité syndical accorde une subvention pour le classement et la qualification des hébergements touristique.

Considérant que cette subvention est accordée pour toute visite de classement d'un hébergement touristique dont le Pôle Touristique assure la promotion (centrale d'information, guide hébergements, site Internet).

Considérant que cette visite doit être effectuée par un organisme accrédité par le COFRAC ou par un Office de tourisme pour les chambres d'hôtes référence.

Considérant que la prime porte sur la visite seule, hors frais de déplacement.

Considérant que cette prime est cumulable avec toute autre prime de l'Etat, la Région, le Département ou autres intervenants dans la limite de 20 % d'autofinancement de la part du propriétaire (hors frais de déplacement).

Considérant que pour bénéficier de l'aide, les conditions suivantes devront être réunies :

- L'établissement doit avoir reçu le rapport de contrôle par l'organisme accrédité par le COFRAC ;
- La Préfecture doit avoir pris la décision de classement concernant l'établissement demandeur (arrêté de classement) ;
- L'hébergement classé devra être publié sur le site internet d'ATOUT France www.atout-france.fr.
- Pour les chambres d'hôtes, l'établissement devra avoir reçu la certification définitive.

Considérant qu'il est proposé de renouveler l'enveloppe pour aider les hébergements touristiques à obtenir un classement préfecture et la marque qualité « Chambre d'hôtes référence » dans la limite des fonds alloués.

Considérant que ces aides sont accordées une seule fois par structure.

Considérant que le montant forfaitaire de la subvention au label Accueil vélo tous types d'hébergements est égal à 50 €.

Considérant que 3 dossiers sont présentés en vue de l'obtention d'une aide pour un montant de 150 € :

	Date de réception du dossier	Nom	Commune	Type d'hébergement	Montant facture	Avis	Montant subvention Allouée
1	22/12/2024	La Villa Métis – SARL GINKGO	85500 Les Herbiers	Hôtel / Accueil Vélo	200 €	Favorable	50 €
2	10/01/2024	Jean-Michel BONDOIS	85700 Saint Mesmin	Meublé 3* - 2 pers	125 €	Favorable	50 €
3	10/01/2024	Jean-Michel BONDOIS	85700 Saint Mesmin	Meublé 3* - 4 pers	165 €	Favorable	50 €

Après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider la répartition des aides,
- De procéder à l'attribution des aides à :
 - SARL GINKGO – Hôtel La Villa Métis pour un montant de 50 €
 - Mr BONDOIS Jean-Michel pour un montant de 100 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 11 février 2025



Le Président,
Guillaume JEAN

Signé électroniquement par :
Guillaume Jean
Date de signature : 11/02/2025
Qualité : Président du Syndicat mixte
du Pays du bocage Vendéen